



Commune de Belmont-sur-Lausanne Municipalité

COMMUNICATIONS au Conseil communal, séance du 29 avril 2021

Nathalie Greiner

**Administration générale – Ressources humaines
Communication - Sécurité - Bâtiments communaux -
Vignes**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Je commence ces communications par un petit clin d'œil à la rédaction du Courrier Lavaux-Oron : Si je vous dis : « Tranché de gueules et d'argent au pampre de sinople brochant, fruité d'une grappe de raisin de l'un à l'autre et terrassé de sinople », vous aurez sans aucun doute reconnu la description des armoiries de la Commune de Bourg-en-Lavaux qui figuraient sur la convocation au conseil de ce soir, en lieu et place de nos trois hannetons au naturel, chargés sur un mont à trois coupeaux d'or, de gueules au chef d'argent ! Quoi qu'il en soit, l'absence de nos cancoires n'enlève rien au charme du cep de vigne et de la grappe de raisins de notre commune voisine que je salue au passage.

✂

Ressources humaines

COVID-19

Notre administration, ainsi que nos structures d'accueil pré et para scolaires n'ont pas été impactées par la deuxième vague de l'automne dernier, fort heureusement. Nos deux entités ont dès lors pu fonctionner sans fermeture, ni quarantaine et de manière optimale, l'essentiel pour nous étant de pouvoir continuer à offrir des prestations de qualité à nos habitants en cette période longue et anxiogène de pandémie. Si nous avons dû réduire les horaires de nos guichets à la demi-journée pour limiter les contacts et le risque d'infection, beaucoup de prestations se font désormais par mails et courriers, plus particulièrement en ce qui concerne le contrôle des habitants. Le télétravail est toujours obligatoire dans la mesure du possible et ce, jusqu'à nouvel avis.

Services extérieurs

Le 1^{er} avril, M. Frédéric Bovey a été nommé au poste de Chef d'équipe des services extérieurs après une mise au concours à l'issue de laquelle, 5 dossiers ont été retenus. Seuls deux d'entre eux ont été retenus pour audition finale par la Municipalité in corpore et on fait l'objet d'un bilan de compétences auprès d'un cabinet spécialisé en psychologie du travail. M. Bovey travaille depuis 20 ans au sein des services extérieurs – qu'il fêtera cette année – et nous sommes très heureux de pouvoir lui confier la responsabilité et la gestion de notre petite équipe.

Nous avons également accueilli en début d'année, M. Benjamin Morand, en qualité d'ouvrier qualifié polyvalent, qui remplace M. Laurent Guérin qui a terminé à la fin mars.



SDIS Ouest-Lavaux

Projet d'association intercommunale

Nos 4 municipalités ayant donné leur aval sur le projet de statuts d'une future association intercommunale de défense incendie et de secours Ouest-Lavaux, ces derniers ont été envoyés au canton, ainsi qu'à la direction de l'ECA pour examen préalable. Comme évoqué à plusieurs reprises devant votre conseil, il est devenu nécessaire de pouvoir donner une forme juridique propre à notre SDIS Ouest-Lavaux, avec pour objectif une meilleure efficacité, tant en matière décisionnelle que du point de vue de la gestion administrative et financière. Je vous rappelle que le principe de l'entente actuellement en vigueur requière pour chaque décision, changement et validation du budget et des comptes, l'unanimité de nos 4 municipalités et ce, après que la commission consultative du feu ait siégé pour préavis des différents objets à traiter. En effet, lorsqu'un ou plusieurs articles de notre règlement doit être modifié, comme dans le préavis qui vous sera soumis tout à l'heure, cela amène des procédures longues et lourdes, puisque les 4 municipaux du feu établissent le préavis, puis le font valider à leur municipalité respective. Ensuite, ce préavis est soumis aux 4 commissions des affaires régionales de nos communes qui le valident ou font des remarques qui retournent aux municipalités, puis le préavis doit être encore validé par nos 4 Conseils à l'unanimité.

Il est envisagé que le préavis pour la création de l'Association soit soumis aux Conseils communaux au début de la prochaine législature et nous espérons une mise en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Caserne de Belmont

Comme cela vous a été annoncé en décembre, notre caserne a dû fermer ses portes le 31 décembre dernier. Cependant, il avait été décidé que le déménagement se ferait en douceur et un délai au 31 mars a été fixé.

Dans l'intervalle, la direction de l'ECA a pris contact avec la soussignée, afin de lui faire part de son intérêt pour la location de ces locaux pour des besoins de stockage de matériel de formation, notamment.

La Municipalité souhaitait en effet, pouvoir trouver un locataire qui reprenne les lieux en l'état, ceci bien évidemment pour avoir une rentrée financière, mais également afin d'avoir du temps pour réfléchir à la réhabilitation de ces locaux.

Dès lors, un contrat de location a été établi par notre gérance au 1er avril et pour une durée de 5 ans. Ce partenariat avec l'ECA est idéal et nous nous en félicitons.



Vignes

Pour terminer, quelques nouvelles de nos vignes...vous vous en doutez, les gelées de ce début de mois d'avril ne les ont pas épargnées ! Rappelez-vous, nous avons déjà vécu d'importants dégâts en 2017 mais n'étions alors pas au bénéfice d'une assurance gel, ce qui n'est plus le cas depuis. Selon les estimations de notre vigneron-tâcheron, M. Fischer, tous les cépages ont été impactés. Nous attendons la visite de l'expert pour être fixés.

Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Greiner, syndique



Jean-Claude Favre

Finances – Informatique – Transports

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comptes 2020

Quelques nouvelles sur les comptes 2020.

Les auditeurs viennent de terminer leur revue, sans relever ni erreur, ni problème particulier dans la tenue de nos comptes, mais en relevant au contraire l'excellent travail réalisé par notre équipe de la Bourse communale. Un tout grand merci à eux, et tout particulièrement à notre chef des finances, pour cette réussite.

Les employés de l'Administration Cantonale des Impôts ont-ils profité du télétravail en 2020 pour rattraper du retard dans leurs dossiers ?

Le fait est que nous avons bénéficié, l'année dernière, de recettes fiscales bien supérieures à nos prévisions, ce qui va nous permettre de vous présenter courant juin des résultats, pour l'année 2020, meilleurs que ce que nous vous avons annoncé lors du budget.

Mais nous vous gardons la surprise pour notre séance du mois de juin.

Hélas, qui dit bonne santé financière dit plus grande participation à la péréquation.

Une partie de notre participation à la cohésion sociale (anciennement facture sociale ou péréquation verticale) est liée au montant des recettes fiscales dites conjoncturelles (telles que droits de mutation, impôts sur les successions et donations, impôts sur les gains immobiliers) et le reste à la valeur de notre point d'impôt.

Ces deux indicateurs ayant été meilleurs qu'attendus en 2020, nous allons devoir payer quelques CHF 382'000.- de plus pour cette péréquation verticale.

Vient ensuite la péréquation horizontale, qui vise à réduire, entre les différentes communes du canton, certaines inégalités de situation financière.

Notre situation financière s'étant améliorée par rapport à 2018, année ayant été utilisée comme référence pour calculer nos acomptes 2020, c'est là environ CHF 482'000.- qu'il nous faudra payer en plus.

Un fond de régulation péréquation a été alimenté régulièrement pour faire face à ces variations pouvant impacter négativement nos comptes. Celui-ci devrait, pour cette année, nous permettre de couvrir ces frais additionnels et d'éviter que ceux-ci ne viennent dégrader nos résultats 2021.



Projet de gestion électronique des documents

Le projet de mise en place d'une nouvelle solution de gestion électronique des documents au sein de la bourse communale a été mené à bien et la solution est en fonction depuis fin janvier.

Je rappelle que l'objectif de ce projet était de dématérialiser l'ensemble de la documentation du service et de définir un système complet d'archivage électronique, nous permettant de faciliter le partage et l'accès aux documents, ainsi que leur bonne conservation pendant la durée légale d'archivage.

Grâce à cette nouvelle solution, la Bourse a pu réduire le nombre de ses dossiers de stockage de 3100 à 160 et le nombre de ses fichiers stockés de 28'000 à 2700. Cette solution permettra également de réduire de manière conséquente la taille des boîtes mail des collaborateurs.

Un grand merci aux équipes informatiques de Pully et surtout à Monsieur Mathieu Saboureau, archiviste à Pully, pour leur aide précieuse dans cette mise en place.

Ce premier projet ayant pleinement atteint ses objectifs, nous allons maintenant enchaîner avec la mise en place de cette solution dans un autre service de notre administration communale.

Nous vous tiendrons informés des progrès réalisés.



Transports publics lausannois

Nous avons été informés par les tl de la suppression d'un certain nombre de distributeurs à billets, dont celui des arrêts de Belmont-Centre et de Blessoney.

En effet, les habitudes d'achat des client-e-s évoluent de plus en plus vers les solutions digitales et moins d'un billet sur deux est encore acheté à un distributeur.

Sur un total de 600 machines réparties dans l'agglomération lausannoise, 300 d'entre elles ne vendent en moyenne que moins de huit billets par jour, dont une centaine pas même un seul billet par jour.

L'opération de retrait démarrera ce mois-ci et se poursuivra tout au long de l'année 2021. Les usagers seront informés sur les autres moyens d'acheter leur billet.

La ligne de bus 49 a vu sa fréquentation doubler entre 2013 et 2019 pour s'établir à plus de 167'000 personnes par année, et cette tendance est appelée à se poursuivre.

Pour répondre à cette demande, les tl ont déjà commencé à remplacer leurs minibus Sprinter City 65 par un modèle un peu plus grand (Sprinter City 75), mais cela ne permettra probablement que de soulager temporairement la situation.

En effet, si la fréquentation de cette ligne continue d'augmenter, il y aura probablement un besoin de passage à des véhicules plus grands (de type autobus moyen de 10,50 m) dans un horizon de 3 à 5 ans environ.

Ces éléments seront pris en considération dans le cadre des travaux qui feront l'objet du préavis « Travaux de réhabilitation des routes des Chaffeises et du Burenoz et des infrastructures », qui vous sera présenté prochainement.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Claude Favre, municipal



Chantal Dupertuis

Affaires sociales - Culture - Jeunesse (y.c. UAPE, transports scolaires) - **Paroisses - Bâtiments communaux** (Temple, Espace Cancoires + Burenoz, UAPE et Collège) - **Domaines et Forêts**

Pas de communication



Philippe Michelet

Services industriels, Travaux publics, Assainissement et protection de l'environnement, Espaces verts

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Chemin du Plan

Les travaux ont débuté le 12 avril. Pour rappel ces travaux consistent en la reconstruction du collecteur d'eaux usées et son déplacement dans le domaine public, le changement de la colonne d'eau potable et la liaison entre 2 postes de distribution électrique basse tension.

L'aménagement routier permettra la création d'un trottoir franchissable ainsi que le renouvellement de l'infrastructure de la chaussée.

Nous profitons de ces travaux pour installer également un molok au carrefour Plan/Cita.

Tous ces travaux ont bénéficié d'une mise à l'enquête sans opposition.

Selon le planning, ces travaux devraient être terminés à la fin juillet ; sauf le revêtement définitif de la chaussée qui est prévu en septembre.



Alimentation électrique de la commune

Une avarie est survenue au poste de la Louchette le 8 mars, à 21h50. Le poste de Belmont a été coupé durant 45 minutes. L'avarie a également déclenché des coupures aux postes de Malavaux, Burennoz et Leisis (Pully).

Le couplage a été remis et aucun dégât subséquent n'est à signaler.

A partir du mois de mai, le Service de l'électricité de Lausanne va procéder à des travaux de rénovation sur 3 postes de transformation moyenne tension (Mattiote, Belsud, Flonzel). Des coupures ponctuelles de courant sont à prévoir. Une information sera faite en temps voulu auprès des consommateurs concernés.

Je vous remercie de votre attention.

Philippe Michelet, municipal

Catherine Schiesser

Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Urbanisme

PAco (plan d'affectation communal) ex PGA

Pour faire suite au retrait du préavis sur le PAco en cours de séance du Conseil communal du 14 novembre 2019, nous avons travaillé sur cet objet de façon continue.

A votre demande, un groupe de suivi de 5 membres a été constitué pour épauler votre Commission consultative d'urbanisme (CCU) qui avait déjà travaillé depuis plusieurs années sur le projet du nouveau règlement des constructions, à l'instar des précédentes commissions.

Envoyé le 27 août 2020 à la DGTL (Direction générale du territoire et du logement), pour examen préalable complémentaire, sa réponse nous est parvenue le 20 janvier 2021, soit deux mois après le délai qui lui est imparti par la loi sur l'aménagement du territoire.

Et, ô stupéfaction, ce rapport soulève des problèmes qui, à nos yeux, avaient été réglés ou n'avaient même pas été soulevés lors des précédents examens.

A notre demande, une visioconférence a eu lieu le 20 avril et si l'on a pu se mettre d'accord sur la majeure partie des points relevés par le rapport, il en reste un d'importance, soit du dézonage dans la partie de notre territoire hors périmètre compact.

En effet, selon le dernier calcul de potentiel qui avait été fait, nous étions surdimensionnés de 68 habitants. En mai 2019, nous avons eu une réunion avec le chef de la DGTL de l'époque et nos explications sur notre souhait et les raisons de ne pas dézoner semblaient avoir été acceptées puisque nous devions expliciter ce point dans le rapport 47OAT, ce qui avait été fait. Ce rapport a ensuite circulé plusieurs fois dans les services cantonaux, sans remarque à ce sujet, ce qui nous laissait supposer qu'il était accepté.

Mea culpa de la DGTL lors de notre séance, ce point leur a échappé !!! De plus, est entré en force la notion de « surdimensionnement incompressible » et il est exclu de faire une exception pour Belmont ?

Ce que nous pouvons reprocher entre autres aux services cantonaux, c'est la modification des règles du jeu en cours de partie, notamment pour le calcul de potentiel constructif, puisque selon les données consécutives, nous avons été surdimensionnés, sous-dimensionnés puis à nouveau surdimensionnés.

La DGTL n'a pas souvenir de cette réunion, leurs représentants ayant changé et les notes de séance ne semblaient pas figurer au dossier. A leur demande, nous les leur avons renvoyées.

Nous devons maintenant faire un exercice de calcul du potentiel avec une donnée supplémentaire, soit un potentiel incompressible, ce qui sera fait mardi prochain avec notre urbaniste. Au vu du résultat, la DGTL acceptera notre position ou alors, nous devons informer quelques propriétaires de notre obligation de dézoner leur parcelle et commencer la procédure qui peut prendre quelques années si ces derniers défendent leurs droits, ce qui est légitime et dont nous ne doutons pas.

En ce qui concerne l'aspect financier de ce préavis et pour rappel, une première demande de crédit de CHF 189'000.00 avait été acceptée en 2003 et une seconde de CHF 180'000.00 en 2015. Malheureusement, ces deux crédits sont maintenant « mangés » et nous sommes, à ce jour, en dépassement d'environ CHF 9'000.00.

Au vu des bons résultats des comptes 2020 et dès lors que ces crédits ne sont pas des investissements, notre Municipal des finances propose d'amortir ce compte pour autant que le Conseil communal lui en donne l'autorisation lors de la séance du mois de juin sur leur présentation. Dorénavant, les montants futurs seront imputés sur le même compte mais pris dans les comptes de fonctionnement.

Selon les montants qui devront encore être dépensés et/ou la durée des nouveaux travaux sur le PAco, une nouvelle demande de crédit pourrait vous être présentée.

✂

PA « En Arnier III »

Les propriétaires ont avancé dans ce projet et un dossier corrigé a été envoyé à la DGTL le 24 mars dernier, pour poursuite de l'examen préalable. Pour rappel, il s'agissait de remplacer une partie des logements usuels par des logements protégés.

✂

PA « Rueyres 2 »

Ce plan d'affectation poursuit son bonhomme de chemin. La CCU a été régulièrement informée de l'avancement de ce projet lors de plusieurs séances et nous a fait part de ses réflexions sur celui-ci.

Je vous remercie de votre attention.

Catherine Schiesser, municipale